N°31 - Printemps 2019

le gometzien

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr

PLU : Enquête publique 03

> Européennes
Votez dimanche 26 mai
04

> Bientôt la Fibre
Les travaux avancent
16

> Application mobile
Les infos sont dans la poche
42

Sommaire

02 **Arrêt sur images**
Manifestations de notre village de janvier à mai 2019

03-10 **Vie municipale**
PLU : enquête publique
Elections Européennes
Disponibilités du foyer

11-21 **Cadre de vie**
La Fibre : les travaux avancent
Stop aux pesticides
Travaux réalisés, en cours et à venir

22-23 **Vie scolaire**
Projets écologiques
Caisse des Écoles

24-31 **Vie sociale**
CCPL : Aide à l'emploi
Nouveau livret pour les Séniors

32-38 **Vie associative**
Les activités et animations passées et à venir proposées par les associations du village

39-40 **Idées de sorties**
Dans la région

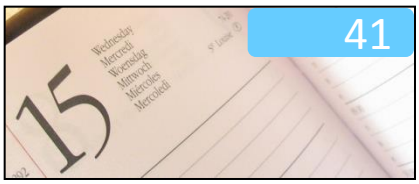

41 **Agenda**
État civil
Manifestations futures
à noter dans votre agenda

42 **Évènement**
L'application mobile de la ville

PRATIQUE

GOMETZ-LA-VILLE

Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville
Tel. : 01 60 12 08 03
Fax : 01 60 12 14 15
adresse mail :
contact@mairie-gometzlaville.fr
site de la mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr

nouveaux horaires d'ouverture
lundi : 15h à 17h
mardi - mercredi - vendredi :
9h à 12h - 15h à 17h
jeudi : 15h à 19h
samedi : 9h à 12h

le gometzien

Directeur de la publication :
Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction :
Bernard Jacquemard
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot

Crédit photos : Charles-Hervé Ricour, Michèle Guillaume, Pascale Merlino, Didier Veronneau, Bernard Lloret, Alain Pinchemaille, Estelle Guyot, Bernard Jacquemard, Roland Dumont, Philippe Dumont.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564

EDITO

Mobilisez-vous pour les élections européennes

Bernard Jacquemard
Maire de Gometz la Ville

Madame, Monsieur, chers amis,

Lors du vote du budget, le conseil municipal a délibéré pour ne pas augmenter les taux des impôts locaux.
C'est une preuve de la bonne gestion de notre commune.

Par ailleurs, le nouveau Plan Local d'Urbanisme de Gometz la Ville est actuellement soumis à enquête publique.
Je vous invite à venir nombreux consigner vos remarques et suggestions sur le registre mis à votre disposition en mairie ou directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences.
Je vous rappelle que seules les modifications suggérées par le commissaire enquêteur dans son rapport ne pourront être prises en compte.

Enfin, les élections Européennes auront lieu dimanche 26 mai en mairie.
Ne laissez pas une minorité décider de la constitution du prochain Parlement Européen.
Il est de notre devoir de nous mobiliser en allant voter pour élire nos députés européens.

Bien fidèlement,

Votre Maire
Bernard Jacquemard.

Arrêt sur images

12 janvier
Vœux du Maire

13 janvier
Fête de la galette - *Amigoville*

19 février
Choucroute des Seniors
Club des Seniors

8 mai
Commémoration

19 février
Poèmes et peintures
Animusic

30 mars
100 ans de Mme Gillion
et Mme Rousseau
Mairie

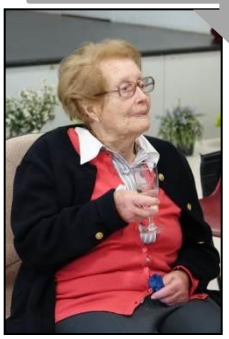

2 avril Sortie Restaurant
Club des Seniors

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE FUTUR PROJET URBAIN DE VOTRE VILLAGE

Révision du P.L.U

L'enquête publique est en cours en mairie

Par arrêté municipal n° 19-17, en date du 15 avril 2019, le Maire de Gometz la Ville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Gometz-la-Ville.

A cet effet, Monsieur Henri TORD a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie, Place de la Mairie à Gometz la Ville 91400, pendant 33 jours consécutifs depuis le 6 mai 2019 et jusqu'au 7 juin 2019 inclus.

Vous pourrez prendre connaissance du dossier dans les locaux de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 15h00 à 17h00, les mardi - mercredi - vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, le jeudi de 15h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00) et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://www.mairie-gometzlaville.fr/.

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences d'accueil du public en mairie :
le jeudi 23 mai 2019 de 15h00 à 19h00
le vendredi 7 juin 2019 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie, ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante mairie-gometz-la-ville@wanadoo.fr ou transmises par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique (7 juin 2019 à 17h00), au Commissaire Enquêteur en mairie de Gometz-la-Ville. Elles seront annexées au registre correspondant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie et sur le site internet de la commune de Gometz la Ville à l'adresse suivante http://www.mairie-gometzlaville.fr/.

Après enquête publique et remise par le Commissaire Enquêteur de son rapport et de ses conclusions, le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gometz la Ville sera soumis au vote des membres du Conseil Municipal.

Bernard Jacquemard.

Élections Européennes

Dimanche 26 mai en France

Le Dimanche 26 mai 2019, les élections européennes auront lieu en France. Changement majeur par rapport à 2014, le scrutin par circonscription a été remplacé par une liste nationale unique composée de 79 candidats.

▪ Les candidats

Au total, 33 listes ont été déposées pour les élections européennes qui se dérouleront en France le 26 mai et publiées au Journal Officiel.
Chaque liste compte 79 candidats, soit le nombre de sièges attribués à la France dans le nouveau Parlement européen. Il y aura donc au total 2.607 candidats le 26 mai en France.
Voici les listes et leur représentant :
- Lutte Ouvrière (LO) Nathalie Arthaud
- Parti communiste (PCF) Yan Brossat
- La France Insoumise (LFI) Manon Aubry
- Générations (DVG) Benoît Hamon
- Place publique/PS/Nouvelle donne (PS/PP/ND) Raphael Glucksmann
- Europe Ecologie Les Verts (EELV) Yannick Jadot
- La République en Marche/MoDem (LREM/MoDem) Nathalie Loiseau
- Les Européens - UDI (UDI) Jean-Christophe Lagarde
- Les Républicains (LR) François-Xavier Bellamy
- Debout la France (DLF) Nicolas Dupont-Aignan
- Rassemblement national (RN) Jordan Bardella
- Les Patriotes (DVD) Florian Philippot
- Union Populaire Républicaine (DVD) François Asselineau
- Evolution citoyenne (DIV) Christophe Chalençon
- "Alliance jaune" (DIV) Francis Lalanne
- Mouvement pour l'initiative citoyenne (DIV) Gilles Helgen
- Urgence Ecologie (ECOL) Dominique Bourg
- Une France royale au coeur de l'Europe (DIV) Robert De Prevoisin
- La ligne claire (DIV) Renaud Camus
- Parti pirate (DIV) Florie Marie
- Démocratie représentative (DIV) Hamada Traoré
- Parti des citoyens européens (DIV) Audric Alexandre
- Liste de la reconquête (DIV) Vincent Vauclin
- Parti fédéraliste européen (DIV) Yves Gernigon
- Allons enfants (DIV) Sophie Caillaud
- Décroissance 2019 (DIV) Thérèse Delfel
- A voix égales (DIV) Nathalie Tomasini
- Neutre et actif (DIV) Cathy Corbet
- Parti révolutionnaire communiste (DIV) Antonio Sanchez
- Espéranto Pierre Dieumegard (DIV)
- Parti animaliste (DIV) Hélène Thouy
- Les oubliés de l'Europe (DIV) Olivier Bidou
- Union démocratique pour la liberté, égalité, fraternité (UDLEF) Christian Luc Person

▪ Comment vont s'organiser ces élections ?

▪ Nombre de tours

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

▪ Proportionnelle

Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Estelle guyot.

- **Circonscriptions**

Le système de répartition par euro-circonscription n'est pas conservé en 2019. Chaque formation conduira une seule liste nationale pour tout le territoire français. Ce modèle de scrutin "national" s'applique dans 22 pays de l'UE sur 25.
Pour rappel, en 2004, 2009 et 2014, les candidats étaient répartis entre 8 grandes régions de France : Ile-de-France et français de l'étranger (15 sièges), Nord-ouest (10 sièges), Est (9 sièges), Ouest (9 sièges), Sud-Ouest (10 sièges), Centre (5 sièges), Sud-Est (13 sièges) et Outre-Mer (3 sièges).

- **Répartition des sièges**

Les sièges sont répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés. Le nombre de sièges pour chaque liste est ensuite proportionnel à son nombre de voix. Les sièges sont attribués en fonction de l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.
Si un député européen élu en 2019 quitte ses fonctions ou décède, son siège est attribué au candidat qui suit dans l'ordre de la liste.

- **Nombre de sièges**

Les Français éliront 79 députés, soit le nombre de sièges attribués à la France au Parlement européen.
En raison du Brexit, ce nombre a légèrement augmenté par rapport à 2014 (72 sièges à l'époque).

- **Mandat des députés**

Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

- **Conditions de vote**

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune. La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai était fixée au 31 mars 2019.
Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

- **Vote blanc**

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.

- **Documents**

Pour pouvoir voter, il faut se présenter à son bureau de vote avec un justificatif d'identité. Sont valables la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres.
La carte électorale n'est pas obligatoire. Il est donc possible de voter même en cas de carte électorale perdue.
Il est possible de voter simplement muni de sa carte d'électeur dans les petites communes de moins de 1000 habitants.

- **Horaires des bureaux de vote**

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Dans certaines grandes villes (Paris, Marseille, Lyon...), les bureaux de vote fermeront à 20h. C'est à cette heure-ci que les résultats des européennes seront annoncés par les chaines de télévision et les radios.

Estelle Guyot.

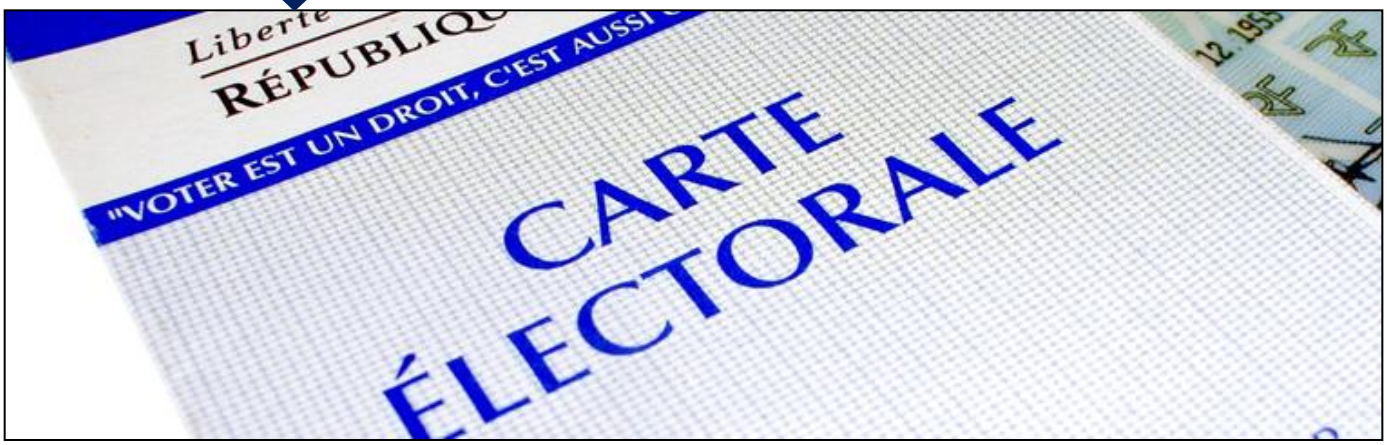

Votre situation électorale

Désormais disponible sur internet

***A**vant de vous rendre aux urnes, vous pouvez vérifier sur quelle liste électorale vous êtes inscrit et connaitre l'adresse de votre bureau de vote.*

▪ Interrogez votre situation électorale

Pour ce faire, rendez-vous sur le site :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Vous devrez simplement indiquer la commune ou le consulat où vous pensez être inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles telles qu'elles sont écrites dans votre acte de naissance.
Attention : Indiquez bien TOUS vos prénoms, dans l'ordre, tels qu'ils sont inscrits sur votre acte de naissance avec les accents.
Un clic et vous aurez le détail de votre situation actualisée en temps réel.

▪ Vous avez déménagé ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France. Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

▪ Comment s'inscrire ?

Depuis 2018, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en vous rendant directement dans votre mairie.

▪ Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.
La limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre est passée désormais au 6e vendredi précédant le scrutin.

▪ Autres informations

Les électeurs peuvent :

- *s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune*
- *s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant*
- *s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune*

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Estelle Guyot.

L'E.A.D. EST DÉSORMAIS GÉNÉRALISÉ PARTOUT EN FRANCE

Ethylotest anti-démarrage

L'alternative à la suppression du permis de conduire

Les personnes contrôlées en situation d'alcoolémie relevant du tribunal correctionnel peuvent éviter, sur décision préfectorale, la suspension de leur permis moyennant l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage.

Depuis le 1er janvier 2019, le préfet a la possibilité, à l'issue d'un contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie relevant du tribunal correctionnel (supérieure à 0,8 g/L) de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD et, ce, pour une durée ne pouvant dépasser six mois.
Le tribunal, au moment où le contrevenant lui sera présenté, pourra décider de prolonger cette obligation pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.
Le tribunal pourra également choisir de moduler l'amende encourue jusqu'à un maximum de 4.500 euros, ce qui permettra de compenser le coût de l'installation de l'EAD à la charge de la personne en infraction.

Cette mesure, véritable alternative à la suspension du permis de conduire, permettra à ceux qui en seront les bénéficiaires (des contrevenants non récidivistes, et dans la mesure où leur taux d'alcoolémie ne dépassera pas 0,8 g/L) de pouvoir continuer à conduire et de conserver leur activité professionnelle tout en garantissant la sécurité des autres usagers de la route.
Ce dispositif, particulièrement utile pour ceux qui utilisent tous les jours leur véhicule, notamment pour se rendre au travail, est responsabilisant et exemplaire, ce qui lui confère son efficacité, amplement démontrée à l'étranger.

En 2017, 1.035 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route impliquant un conducteur au-dessus des seuils autorisés d'alcoolémie. En 2017, les forces de l'ordre ont constaté 123.926 délits d'alcoolémie soit 20,8% des délits routiers (-6,7% par rapport à 2016).

▪ Comment ça marche ?

Ce dispositif interdit le démarrage d'un véhicule si le taux d'alcool du conducteur est positif ou si le démarrage n'a pas eu lieu dans les deux minutes qui suivent le résultat de ce premier souffle. Dès lors que le moteur du véhicule a démarré, l'équipement demande de manière aléatoire (entre 5 et 30 minutes après le démarrage du moteur) un nouveau souffle qui doit lui aussi être réalisé à l'arrêt : le conducteur dispose alors d'un délai de 20 minutes pour effectuer ce nouveau contrôle.

▪ Combien ça coûte ?

Un éthylotest anti-démarrage est à la charge du contrevenant, coûte environ 1.300 €. Il est également possible de le louer (100 € environ par mois).
A cela, il convient d'ajouter le prix du montage et du démontage.

Estelle Guyot.

L'ENDROIT PARFAIT POUR VOS FÊTES !

Disponibilités du Foyer Rural

Pour vos fêtes de famille, anniversaire, mariage, baptême …

Le foyer rural est disponible pour les évènements festifs de tous les gometziens : fêtes de famille, anniversaires, fiançailles, pacs, mariages, baptêmes, … à raison d'une fois par année civile.

▪ La salle proposée à la location :

Elle peut accueillir jusqu'à 100 personnes assises, 144 personnes debout.
La salle pourra être mise à disposition du samedi à 10h30 au dimanche à 17h00.
Ces horaires comprennent la préparation de la salle et son nettoyage.

▪ Prix de la location :

- *525 € pour une location de 2 jours*
- *685 € pour une location de 3 jours*
- *750 € de caution (remise en fin d'évènement)*

▪ Les week-ends 2019 disponibles en période scolaire

Juin : 1 et 2 – 8 et 9 – 22 et 23.
Septembre : 31 et 1 – 21 et 22 .
Octobre : 26 et 27.

Le foyer rural n'est pas ouvert à la location pendant les vacances scolaires.
Pour toute demande exceptionnelle (ex : mariage d'une personne de la commune), envoyer un courrier à Monsieur le Maire.

▪ Comment réserver ?

Contactez la mairie au 01 60 12 08 03 pour faire votre demande au maximum 4 mois avant la date de votre évènement pour assurer votre réservation.

Conseils municipaux

Séance du 13 décembre 2018

Président : *B. JACQUEMARD*

Secrétaire de séance : *J. VILLALON*

Etaient présents : *: B. JACQUEMARD, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, A. MAZINGUE-DESAILLY, B. LLORET, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, E. WERFELI.*

- ***Absents excusés :***

B. VIOLETTE pouvoir à J. VILLALON
C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à B. LLORET
E. GUYOT pouvoir à E. WERFELI
M. BOULAY, P. BOULET, E. MIGNON

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 H 55.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 10 voix pour
Par 2 voix contre

- *ARRETE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,*
- *PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018,*

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *ADOPTE la décision modificative n° 3 – commune,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager des dépenses anticipées sur le budget 2019,*
- *DECIDE d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.*

QUESTIONS DIVERSES
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H28.

Séance du 16 février 2019

Président *: B. JACQUEMARD*

Secrétaire de séance *: E. HUOT-MARCHAND*

Etaient présents *: B. JACQUEMARD, M. BOULAY, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. PINCHEMAILLE, A. MAZINGUE-DESAILLY, J. VILLALON, E. WERFELI.*

Absents excusés *:*
B. VIOLETTE pouvoir à E. HUOT-MARCHAND
R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD
E. GUYOT pouvoir à E. WERFELI
M. GIRARD, P. BOULET, MIGNON, C. MONIS-ARRAIOL.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 10 H 05.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *DECIDE d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective.*

QUESTIONS DIVERSES
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H40.

Séance du 26 mars 2019

Président *: B. JACQUEMARD*

Secrétaire de séance *: E. GUYOT*

Etaient présents *: B. JACQUEMARD, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, J. VILLALON, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, B. VIOLETTE, E. WERFELI.*

Absents excusés *:*
B. LLORET pouvoir à A. MAZINGUE-DESAILLY
M. BOULAY, P. BOULET, C. MONIS-ARRAIOL, E. MIGNON

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire demande que soient retirés de l'ordre du jour les points suivants :
- Modification des statuts du SIAHVY
- Autorisation à Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique

La séance est ouverte à 20H50.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *APPROUVE la balance des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2018.*
- *APPROUVE le compte de gestion et administratif 2018.*
- *DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2018 en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement 2018.*
- *DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2019.*
- *DECIDE d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.*

Séance du 26 mars 2019 (suite)

- *APPROUVE le Budget Primitif 2019.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude au profit d'ENEDIS.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique.*

QUESTIONS DIVERSES
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 25.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES ET ANONYMES

Les Notaires de l'Essonne proposent à tous les Essonniens des consultations juridiques sur rendez-vous.

- **Où ?**

Chambre des Notaires de l'Essonne
14, rue des Douze Apôtres
91000 Evry
standard : 01 60 78 01 27
télécopie : 01 60 77 94 74
Site Web : www.chambre-essonne.notaires.fr
sandra.pommier.chambre.91@notaires.fr

- **Quand ?**

Les consultations se font **les mardis de 9h00 à 12h00,** prochaines consultations : 11 juin 2019, 25 juin 2019, 03 septembre 2019, 17 septembre 2019, 08 octobre 2019.

- **Combien de temps ?**

Chaque consultation dure 15 minutes maximum.

- **Comment prendre rendez-vous ?**

directement au 01 60 78 01 27

AIDES AUX VICTIMES DE CYBERMALVEILLANCE

Pour accompagner et guider les victimes de cybermalveillance (attaques informatiques de type rançongiciel, hameçonnage…), le Gouvernement a lancé en octobre la plateforme cybermalveillance.gouv.fr.

Les victimes d'actes de cybermalveillance sont encouragées à déposer une plainte, auprès des services de police et de gendarmerie qui se sont adaptés au traitement de tels contentieux. Toutefois, elles doivent également pouvoir être orientées vers un service d'assistance au traitement de l'incident informatique à l'origine de l'acte de cybermalveillance.

Dispositif expérimenté de juin à octobre 2017 dans les Hauts-de-France, la plateforme Cybermalveillance s'adresse désormais à tous, aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités territoriales pour les assister gratuitement dans leurs démarches.

Incubée par l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et pilotée par le ministère de l'Intérieur, la plateforme a pour objectifs :
- la mise en relation numérique des victimes avec des prestataires de proximité susceptibles de restaurer leurs systèmes
- la mise en place de campagnes de prévention et de sensibilisation à la sécurité du numérique
- la création d'un observatoire du risque numérique permettant de l'anticiper.

Le site propose deux parcours, un premier pour les victimes d'acte de cybermalveillance et un second pour les prestataires de services de proximité.

Les victimes seront mises en relation avec des prestataires de proximité susceptibles de les assister grâce à un parcours permettant d'identifier la nature de l'incident.

Les prestataires de toute la France souhaitant proposer leurs services peuvent s'enregistrer sur la plate-forme.

BIEN CONSOMMER C'EST AUSSI MOINS GASPILLER

DLC, DDM, DLUO : c'est quoi ?

Tout savoir sur les dates de consommation des aliments

Les produits alimentaires préemballés comportent une mention indiquant la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM). Pour éviter tout risque d'intoxication et surtout tout gaspillage, il est nécessaire de bien les comprendre.

En matière de conservation, le conditionnement des produits alimentaires doit indiquer au consommateur la limite au-delà de laquelle un aliment est susceptible d'avoir perdu soit ses qualités micro-biologiques (pouvant entraîner des problèmes sanitaires), soit ses qualités gustatives, physiques, ou nutritives.

▪ La Date Limite de Consommation - DLC : "À consommer jusqu'au… "

Pour les denrées périssables ou très périssables, on parle de date limite de consommation (DLC). Cette limite est impérative. Elle s'applique à des denrées sensibles, souvent riches en eau, qui sont susceptibles après une courte période de présenter un danger pour la santé humaine. Cette DLC est indiquée sur le conditionnement par la formule « À consommer jusqu'au... », suivie de la date limite déterminée par la loi ou par le producteur.

Les produits comme les yaourts, la viande fraîche, le poisson, les plats cuisinés non stérilisés... présentent généralement une DLC.

De nombreuses études microbiologiques ont été menées, notamment pour les yaourts (hors mousses, crèmes desserts ou viennois…) et à condition qu'ils aient été conservés bien au frais, ils restent consommables sans aucun danger pour la santé jusqu'à 4 semaines après cette DLC.

Il faut cependant toujours respecter les règles de prudence : éviter de manger un yaourt qui semble altéré, avec un opercule gonflé, une mauvaise odeur ou des traces de moisissure par exemple.

▪ La Date de Durabilité Minimale -DDM/DLUO : "À consommer de préférence avant... "

À l'inverse, certains produits présentent une date de durabilité minimale (terme qui a remplacé la date limite d'utilisation optimale (DLUO) depuis la mise en application du Règlement (UE) n°1169/2011 concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires au 13 décembre 2014. C'est le cas par exemple des gâteaux secs, ou encore des boites de conserve. Une fois la date passée, la denrée ne présente pas de danger mais peut en revanche avoir perdu tout ou partie de ses qualités : goût, texture... Sur le conditionnement, la DDM est indiquée par la formule « "À consommer de préférence avant... " ».

L'apposition d'une date de durabilité minimale (DDM) sur l'étiquetage des denrées alimentaires a pour objectif de faire connaître au consommateur la date jusqu'à laquelle ces denrées conservent leurs qualités organoleptiques, physiques (ex : le croquant), nutritives (ex : vitamines), gustatives (ex : goût optimum), etc.

Pourvu que leur emballage n'ait pas été altéré, les denrées dont la DDM est dépassée peuvent être consommées sans risque par le consommateur selon ces critères :

"À consommer de préférence avant le JOUR/MOIS » : Consommable dans les 3 mois après la date indiquée.

"À consommer de préférence avant MOIS/ANNÉE » : Consommable dans les 18 mois après la date indiquée.

"À consommer de préférence avant ANNÉE » : Consommable au-delà de 18 mois après la date indiquée.

Estelle Guyot.

BIEN CONNAÎTRE LES RÈGLES D'URBANISME AVANT DE FAIRE VOS TRAVAUX

Règles d'urbanisme

Ce que vous devez savoir

▪ Quel dossier pour mon projet ?

Votre projet est soumis à permis de construire (PC) si :

▪ *Vous construisez un bâtiment de plus de 20 m²*

▪ *Vous changez la destination d'un bâtiment et y réalisez des travaux affectant les façades ou les structures porteuses.*

Toutefois, pour les travaux d'extension des constructions existantes, le seuil des 20 m² précités est relevé à 40 m² (hors secteurs sauvegardés) lorsque :

▪ *le terrain est situé en zone urbaine*

▪ *l'ensemble de la construction (existant + extension) ne dépasse pas 170 m²*

▪ Quelques exemples fréquents :

▪ ***Vous construisez une maison d'habitation*** *-> permis de construire (cerfa 13406*03)*

▪ ***Vous installez une véranda ou ajoutez un garage à votre construction ou souhaitez édifier un abri de jardin***

*1/ Superficie supérieure à 20 m² -> permis de construire (cerfa 13406*03)*

*2/ Superficie inférieure à 20 m² -> déclaration préalable (cerfa 13404*03 ou 13703*03)*

▪ ***Vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison***

*1/ Pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*2/ Ravalement de façade -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*3/ Création d'une ouverture dans un mur -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*4/ Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques et de climatiseurs -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*5/ Transformation d'un garage en chambre d'habitation -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

▪ ***Vous voulez construire un mur ou une clôture***

1/ Mur de soutènement -> pas de formalité

*2/ Clôtures -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

▪ ***Vous voulez effectuer une démolition***

1/ Dans le cadre d'un projet de construction -> votre permis de construire ou votre déclaration préalable peuvent valoir permis de démolir.

*2/ En dehors de tout projet de construction -> permis de démolir pour toutes les communes ayant institué un contrôle des démolitions (cerfa 13405*03)*

▪ ***Vous voulez installer une piscine***

- Piscine gonflable

1/ Moins de 10 m² -> pas de formalité

2/ Plus de 10 m² et pour une durée de moins de 3 mois -> pas de formalité

*3/ Plus de 10 m² et pour une durée de plus de 3 mois -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

- Piscine fixe (plus de 10 m² et moins de 100 m²)

*1/ Elle n'a pas de couverture -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*2/ Elle dispose d'une couverture de protection solaire ou de sécurité -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)*

*3/ Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au dessus du niveau de l'eau -> permis de construire (cerfa 13406*03).*

NOUVELLE LÉGISLATION SUR L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS LES ESPACES PRIVÉS

Stop aux pesticides

même dans vos jardins !

Depuis le 1er janvier 2017, les pesticides sont interdits sur la plupart des espaces publics.

▪ Zéro phyto dans les espaces verts de notre village

Pour préserver notre cadre de vie et pour s'adapter aux évolutions réglementaires, notre commune a décidé de réduire, puis supprimer, l'utilisation de produits chimiques (pesticides) pour entretenir notre espace public au profit de techniques alternatives moins intensives et plus respectueuses de notre environnement. Espaces verts, chemins de promenade et voiries changent de visage. Vous voyez peut-être apparaître des prairies fleuries, davantage de surfaces enherbées et quelques plantes spontanées, témoins du retour de la nature en ville.

▪ Nos engagements envers le PNR de la Vallée de Chevreuse

En tant que commune d'un Parc naturel régional, nous avons un devoir d'exemplarité.
Soyons tous acteurs et posons-nous les bonnes questions :

- *est-il essentiel que nos trottoirs et caniveaux soient vierges de toutes plantules, au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ?*
- *Quels sont les coûts de la dépollution de l'eau pour la rendre potable ? Pourquoi faut-il désherber tous les espaces ?*
- *N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, cette flore qui accueille de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles ?*

Soyons indulgents et patients !
Nous vous rappelons par ailleurs que chacun peut assurer l'entretien du trottoir devant son domicile… mais sans produit phytosanitaire !

▪ Depuis le 1er janvier 2019, c'est le zéro phyto dans vos jardins !

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont en effet interdites depuis le 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.
Supprimons également l'usage des produits phytosanitaires dans nos jardins, retrouvons les gestes simples du jardinage au naturel et faisons de nos jardins des refuges de biodiversité !

▪ Jardinez plus « nature »

Le site de référence pour jardiner sans pesticide : www.jardiner-autrement.fr

Estelle Guyot.

ALIGNEMENT DES CLÔTURES 4 RUE DE JANVRY

Travaux réalisés

Aménagement de l'accès aux services techniques rue de Janvry

- *Les difficultés de circulation piétonne sur le trottoir longeant l'ancienne propriété LAUMONIER située au 4 rue de Janvry, ont conduit la municipalité à imposer l'élargissement de ce passage, lors de la réalisation des travaux de réhabilitation de ce bâtiment.*
- *Confiés à l'association SNL, dans le cadre de la création de 4 logements sociaux, ces travaux sont dépendants des bâtiments contigus actuellement réservés au stockage de matériels des services techniques communaux.*
- *L'alignement des clôtures, nécessaire au passage minimum de 1.40 mètre, oblige la modification du mur d'enceinte extérieur, du portail et le retrait du pignon EST du bâtiment.*

Entrée des services techniques et continuité avec le 4 rue de Janvry avant travaux.

Retrait clôture et pignon en alignement avec le projet SNL du 4 rue de Janvry

Les travaux relatifs à l'entrée des services techniques, gérés par la Mairie, ont été réceptionnés début avril 2019, la partie d'aménagement confiée à SNL devrait libérer le trottoir prochainement.

Alain Pinchemaille.

ROUTE DE FRILEUSE

Travaux réalisés

Réhabilitation du collecteur Eaux Usées Route de Frileuse

Par délégation de la commune de Gometz-la Ville, le SIAHVY a la compétence assainissement des eaux usées.

Les investigations menées ont permis de mettre en exergue que la partie amont du réseau d'eaux usées de la Route de Frileuse était vétuste, avec des dysfonctionnements d'ordre structurel (racines, déviations angulaires, contre-pentes) et des ovalisations.
Enfin, des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) ont été estimées à près de 7m3/jour lors des différentes campagnes de mesures en aval du réseau d'eaux usées de la Route de Frileuse. (Grosses incidences sur le traitement de notre station d'épuration située en aval).

À ce titre, des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées situé Route de Frileuse ont été engagés.

L'objectif de ce programme est de limiter les apports d'ECPP, supprimer les anomalies, augmenter les capacités hydrauliques du réseau de collecte et ainsi limiter les pollutions du milieu naturel

Un collecteur neuf des eaux usées a donc été posé sur un linéaire d'un peu plus de 200 mètres depuis le rond-point de la RD40 et de la RD131 en direction de Briis-sous-Forges.

Après une préparation d'une quinzaine de jours la phase chantier a débuté le lundi 26 novembre 2018 pour se terminer début Mars.

Des impératifs de circulation ont contraint le SIHAVY à réaliser les travaux en demi-chaussée nécessitant la mise en place de feux tricolores en alternat et instaurer un plan de circulation en accord avec les communes voisines et le département.

Alain Pinchemaille.

Stockage du matériel

Ouverture de la tranchée

Comblement, compactage

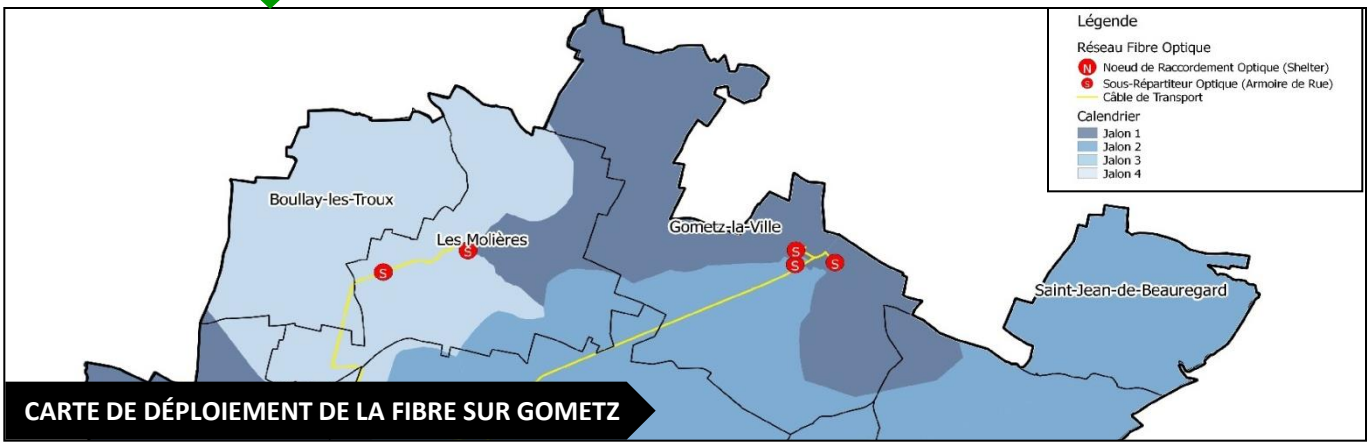

CARTE DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR GOMETZ

Travaux en cours

Les premiers raccordements à la fibre bientôt disponibles

Les travaux d'installation de la fibre sont toujours en cours et progressent à grand pas désormais.
L'implantation des 3 sous-répartiteurs optiques (SRO) sur la commune est finalisée (voir photos ci-contre et identifiés sur la carte en rouge)

La commercialisation par les opérateurs devraient débuter à l'automne et s'étaler jusqu'à 2020 et se fera en 2 étapes :

- *Les premiers secteurs éligibles seront ceux desservis par les SRO de la Route de Janvry et Route des Molières (présentés en bleu foncé sur la carte du haut).*
- *Puis viendront ceux desservis par le SRO de l'Allée du Lavoir (présentés en bleu plus clair sur la carte du haut).*

Au fur et à mesure du déploiement, Essonne Numérique devrait être à même de nous donner de la visibilité sur les dates de commercialisation exactes par adresse.
Nous ne manquerons pas de vous partager ces informations dès que nous en aurons connaissance et organiserons des réunions d'information à l'automne.
Si vous souhaitez plus d'informations et suivre les étapes du déploiement de la fibre, rendez-vous sur le site internet www.essonnenumerique.com où vous y trouverez :

- *Une carte interactive du déploiement de la fibre optique permettant de suivre par commune le calendrier des travaux,*
- *Des vidéos explicatives sur le Très Haut Débit et ses usages*

Le module d'éligibilité permettant de connaitre en temps réel l'éligibilité d'une adresse essonnienne au très haut débit est disponible sur https://www.covage.com/fibre-essonne/

Alain Pinchemaille et Jérôme Villalon.

Secteur Rue de Janvry

Secteur Route des Molières

Secteur Allée du Lavoir

HAMEAU DE BEAUDREVILLE

Travaux en cours

Enfouissement des réseaux sur le Hameau de Beaudreville

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté sur le Hameau de Beaudreville début janvier 2019.
Au programme il est prévu :
- L'enfouissement du réseau électrique alimentant chaque foyer.
- L'enfouissement du réseau télécom.
- La mise en place des fourreaux nécessaires à la pose future de la fibre.
- Le remplacement de l'éclairage public existant par un système à LED.
- La réalisation d'un nouveau tronçon sur le réseau Eaux Pluviales.
- La rénovation de la voirie.
- Et en fin de travaux, la suppression de tous les poteaux et câblages existants.

À cela est venu s'ajouter la réalisation d'un cheminement piéton devant relier le Hameau de Beaudreville au centre bourg.

Actuellement les travaux sont en attente d'une validation de ENEDIS relative aux différents raccordements électriques en attente.

Le basculement sur les nouvelles installations ne pourra se faire qu'après accord de ENEDIS.

La réception de ces travaux est prévue pour la fin juin 2019.

Alain Pinchemaille.

GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

Travaux à venir

Dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin

▪ Rénovation de l'étanchéité sur la partie ancienne de la toiture du groupe scolaire

Lors de travaux de démoussage de la toiture du groupe scolaire effectués en 2017, ces travaux ont fait apparaitre l'état de vétusté avancée de l'étanchéité sur la plus ancienne partie de la toiture des classes et du patio.
L'inquiétude soulevée par l'état constaté s'est concrétisée pendant l'année scolaire 2017/2018 et 2018/2019 par l'apparition de fuites venant de la toiture.
Des sondages ont été réalisés en Mai/Juin 2018 en divers endroits et ceux-ci ont conduit à prévoir une réfection globale de l'étanchéité avec au passage le renforcement de l'isolation thermique pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur.
Une demande de subvention a été demandée et obtenue au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour permettre d'envisager la réalisation de ces travaux en 2019.

▪ Cloisonnement acoustique de la salle de motricité

Par la même occasion il a été inclu à la demande de subvention, la réfection du cloisonnement de la salle de motricité pour y apporter la sécurité que le cloisonnement actuel vitré sur toute hauteur n'est pas en mesure d'assurer et obtenir un confort acoustique nécessaire aux disciplines pratiquées dans cette salle.

La consultation des entreprises a été lancée courant Avril 2019 pour une exécution prévue pendant les vacances scolaires (juillet et aout 2019) .

Alain Pinchemaille.

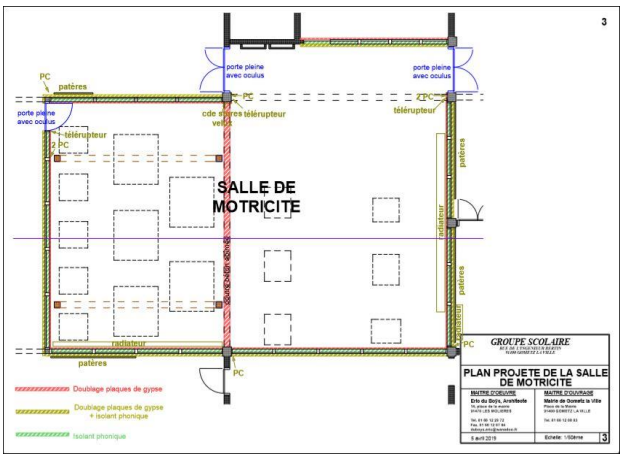

Travaux à venir

De sécurité routière

▪ Route de Frileuse

Création d'un plateau surélevé avec passage piéton au droit du chemin de liaison de l'Allée des Blés avec panneaux avertisseurs 30Km/h.

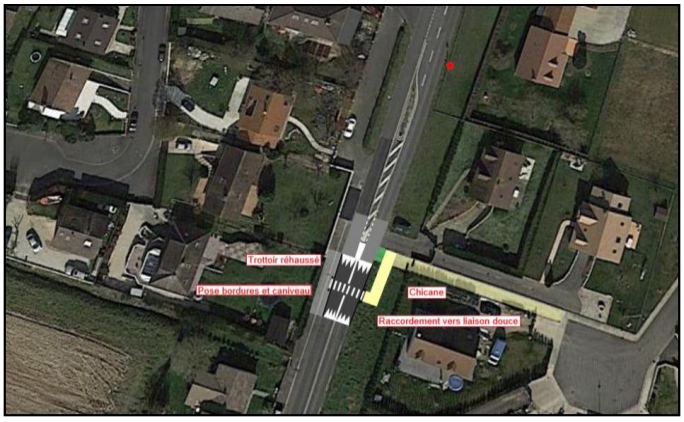

Ce cheminement vient compléter le tracé des liaisons douces, notamment la dernière réalisée permettant de joindre le centre bourg depuis la Route de Frileuse.
Travaux prévus en juin 2019.

▪ Route de la Vacheresse

Création de deux ralentisseurs au carrefour de la Vacheresse avec panneaux avertisseurs 30Km/h.

Travaux prévus en juin 2019

▪ Allée de la Pépinière / Chemin des Nonnes / Clos du Village et Allée de la Boulaye

Suivant une demande venant principalement des habitants de l'Allée de la Pépinière, une consultation a été menée auprès de l'ensemble des riverains de ce secteur d'habitation.
Les principales revendications étaient : la vitesse excessive des automobilistes, la circulation parasitaire venant de la Route de Chartres par le Chemin des Nonnes et le non-respect de la signalisation (stop et limitation de vitesse)
Avec l'assentiment de tous, un nouveau plan de circulation a été proposé.

Dans l'urgence, le panneau sens interdit a été mis en place au carrefour de la rue de Chartres avec le Chemin des Nonnes. Le reste des travaux a été mis au budget pour une exécution au 3ème trimestre 2019. *Alain Pinchemaille.*

GÉNÉRALISATION DES AMPOULES LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Travaux à venir

Éclairage public

Comme réalisé en 2018, il est prévu en 2019 une seconde phase de remplacement de l'éclairage public à incandescence en équipant les lanternes existantes d'ampoules ou de kit à LED.

▪ En 2018 les secteurs réalisés étaient :

- Route de Chartres, Route de Frileuse, Route de la Gruerie, Route des Molières

A savoir : le Hameau de la Folie Rigault est déjà équipé de luminaire à LED

▪ En 2019 les secteurs à réaliser sont :

- *Route de Janvry / Place de la Mairie*

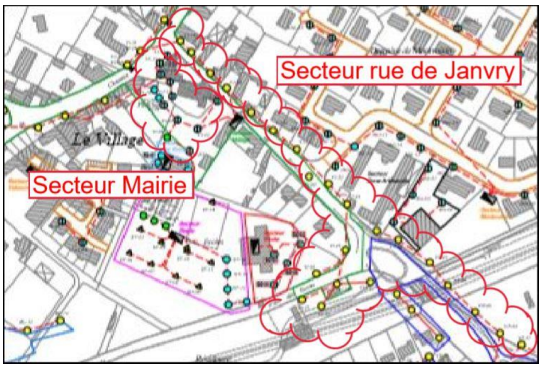

- *Le Hameau de la Vacheresse*

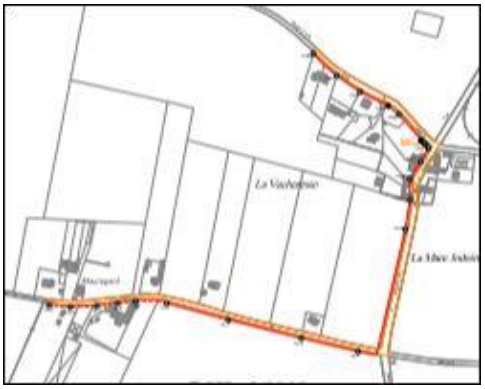

- *Route de Ragonant et le Hameau de Mauregard.*

A cela s'ajoute la réalisation de l'enfouissement des réseaux sur le hameau de Beaudreville pour lequel le remplacement de l'éclairage existant par des LED a été prévu, ainsi que l'éclairage de la liaison douce devant relier le hameau au centre bourg.

▪ En 2020 les secteurs à réaliser seront :

- Domaine de Montvoisin Est, Domaine de Montvoisin Ouest

▪ En 2021 les secteurs à réaliser seront :

- Domaine de la Vigne à Perron, Allée de la Boulaye, Allée de la Pépinière, Allée du verger et Allée du Lavoir.

A noter : toutes les nouvelles zones de construction dans la commune seront équipées d'éclairage LED

LES OBJECTIFS

1. Assurer un éclairement correct sur les voies de la commune et diminuer le coût des consommations électriques.

En fin de réalisation du phasage de remplacement, possibilité de renégocier à la baisse l'ensemble des contrats d'abonnement EDF.

2. diminuer la pollution lumineuse afin de limiter les nuisances sur la faune et la flore, en harmonisation avec les communes voisines et en respectant les recommandations du PNR.

Alain Pinchemaille.

Rénovez votre habitation

Profitez d'une prime allant jusqu'à 2.300€

Pour inciter les propriétaires essonniens à rénover leur bien, le Département leur verse, sans condition de ressources, la nouvelle Prime éco-logis 91 pouvant aller jusqu'à 2 300 euros. Un coup de pouce en faveur de la transition écologique qui réconcilie pouvoir d'achat et efficacité énergétique.

▪ Quand la demander ?

La demande s'effectue avant tout démarrage des travaux et nécessite la création d'un compte personnel.

▪ Quels sont les travaux éligibles ?

La liste des travaux éligibles, au choix 1 ou 2 ou 3 travaux, comprend :
des travaux éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) de l'État et devant à ce titre présenter les mêmes caractéristiques et performances énergétiques (isolation des toitures, murs et planchers bas, chauffage au gaz, pompes à chaleur, chauffage au bois, solaire thermique…), et des travaux non pris en compte par le Crédit d'impôt mais qui sont éligibles à la Prime éco-logis 91 comme la ventilation et les panneaux photovoltaïques.

▪ Quel est le montant de la prime ?

La Prime éco-logis 91 correspond à 30 % du montant des travaux incluant fourniture et main d'oeuvre (minimum de 3 000 € HT et plafond de 6 000 € HT), soit une Prime éco-logis 91 de 900 € à 1 800 €. Bien évidemment, vous pouvez engager plus de 6000 € HT de travaux mais le Département de l'Essonne ne prendra en compte qu'un maximum de 6000 € HT de travaux éligibles.

▪ Qui peut en bénéficier?

La Prime éco-logis 91 s'adresse à tous les propriétaires occupants ayant leur résidence principale en Essonne (habitat individuel ou collectif en copropriété). Aucune conditions de ressources n'est exigée pour bénéficier de la nouvelle aide départementale.
Voici les conditions pour en bénéficier :
- être propriétaire occupant (pas de conditions de ressources exigées),
- vouloir réaliser des travaux de rénovation énergétique dans sa résidence principale,
- avoir votre résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de 2 ans,
- ne pas avoir commencé les travaux au moment du dépôt de la demande de la Prime éco-logis 91,
- faire réaliser les travaux (1, 2 ou 3) par une entreprise portant la mention RGE (Reconnu garant de l'environnement),
- avoir un montant minimum de 3 000 € HT de travaux (fourniture et main d'œuvre),
- réaliser des travaux faisant partie de la liste des travaux éligibles à l'aide,
- faire une demande unique par foyer et par résidence principale pour la période triennale (2019-2021).

▪ Où trouver les formulaires ?

Pour accéder aux formulaires de demande de la Prime éco-logis 91, vous devez ouvrir un compte personnel sur le site . https://www.renover-malin.fr/prime-eco-logis-91
Vous vous identifierez et déterminerez votre mot de passe.
Le compte personnel vous permettra d'accéder aux 2 formulaires dématérialisés (avant travaux - après travaux) que vous remplirez et enverrez à partir de votre espace personnel.

Estelle Guyot.

POTAGER POUR LES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

Projets écologiques

De nombreuses idées germent à l'école

▪ Extension du potager

Le potager de l'école a été étendu dernièrement et les enfants peuvent désormais profiter d'un espace potager plus grand pour mettre leurs talents d'apprentis jardiniers.

▪ Recyclage de nourriture avec un poulailler

Ce projet permettra de mettre en pratique des notions d'éco-gestion de l'environnement par le recyclage des déchets de la cantine et tri sélectif pour l'alimentation des poules.

Il permettra de sensibiliser les enfants à la surproduction et aux notions d'économies circulaires (recyclage des déchets des poules au potager de l'école).

Les enfants pourront apporter les épluchures de légumes issus des repas familiaux.

La présence des poules permettra d'observer les caractéristiques du vivant.

Si le projet est validé, le poulailler sera installé sur la plate-bande de la cour élémentaire afin que les poules puissent être observées facilement.

Il sera bien sûr protégé et encadré par un enclos grillagé d'environ 3mx2m couvert.

Les poules, proviendraient d'une association « La ville verte », seront reprises par l'association lors des grandes vacances scolaires.

▪ Les autres projets pour cette année

- *Recyclage du papier*
- *Biodiversité : élevage de coccinelles et papillons et végétaux associés au potager , intervention du PNR...*

L'équipe enseignante du Groupe Scolaire Jean Bertin.

LES ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LA CAISSE DES ÉCOLES

Caisse des Écoles

Animations prévues pour 2018/2019

▪ Bilan 2018

La fin de l'année 2018 s'est terminée pour la Caisse des Ecoles par la fête de Noël qui s'est déroulée dans le restaurant scolaire.
Vous n'avez jamais été aussi nombreux à nous rejoindre !
Un grand merci de la part de toute l'équipe pour votre soutien dans les actions mises en œuvre.

▪ Animations 2019

Le Carnaval s'est déroulé dans les rues de notre ville le 17 mars malgré la météo capricieuse. Confettis et claques doigts ont pu nous accompagner à travers un trajet au sein de la pépinière Pescheux. Nous avons élu comme chaque année les rois et les reines du Carnaval et nous avons mis feu au bonhomme du Carnaval !

Enfin, les ventes de bulbes de Printemps et de chocolats de Pâques sont allées bon train au profit des enfants de l'école.

Le 22 Avril, la chasse aux œufs de Pâques (sur le terrain de foot).

Le 1er Mai, vente de muguet (devant la mairie, devant la boulangerie et en porte à porte)

Pour la suite de l'année scolaire, nous vous proposons le planning des animations suivantes :

- ***16 Juin 2019** : stand buvette lors de la fête du village*
- ***29 Juin 2019** : fête de l'école*

Nous tenons également à vous remercier pour votre aide durant nos manifestations et pour votre générosité.

▪ Appel aux bénévoles

Nous aurons besoin de vous pour la fête de l'école. Ainsi, n'hésitez pas à nous contacter !
Pour toutes idées et propositions d'aide ou demande d'information, vous pouvez nous écrire par mail : cdegometz@gmail.com

L'équipe de la Caisse des Ecoles de Gometz la Ville.

CE NOUVEAU LIVRET EST DISPONIBLE EN MAIRIE

Livret dédié aux Seniors

Nouveau support mis en place par votre municipalité

Votre équipe municipale a créé un nouveau support dédié aux Seniors qui regroupe toutes les informations nécessaires pour bien vieillir dans votre village

▪ Contenu du livret d'information

Il regroupe toutes les informations sur :

- *Les aides aux Seniors (Assistantes sociales, CLIC…)*
- *L'aide à domicile*
- *Les soins à domicile*
- *Les foyers et logements*
- *Les maisons de retraite*
- *Le portage des repas*
- *La téléassistance*
- *Les aides financières*
- *Les aides pour les transports*
- *Les allègements fiscaux*
- *Les activités*
- *Le réseau des bénévoles*

Si vous souhaitez un exemplaire, n'hésitez pas venir le retirer en mairie ou le consulter sur notre site internet : http://www.mairie-gometzlaville.fr/club-des-seniors

Annette Mazingue-Desailly et Estelle Guyot.

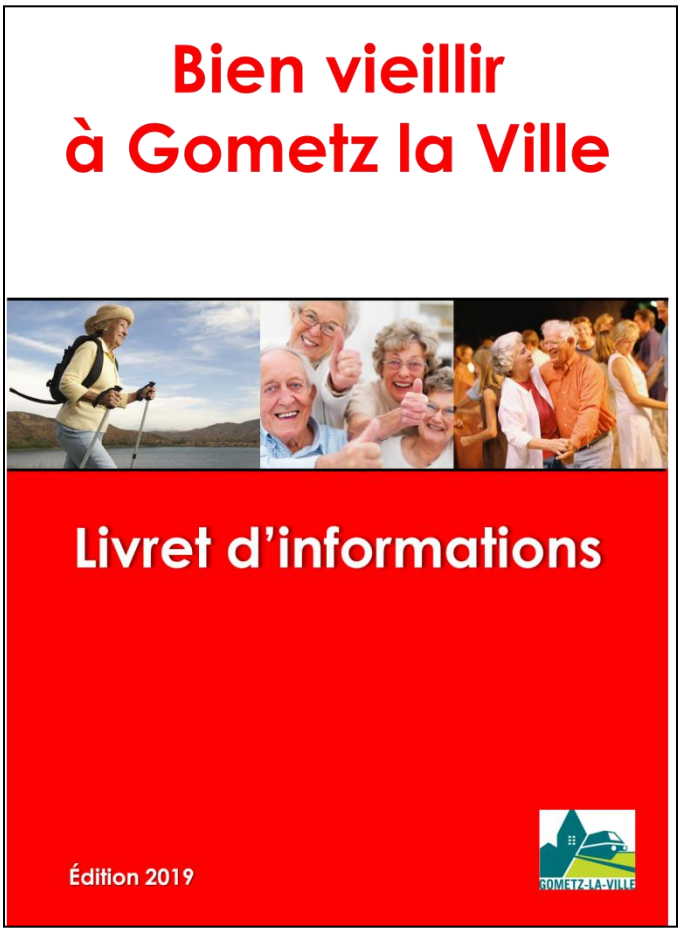

LE SERVICE EMPLOI DE LA CCPL POUR PROPOSE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

En recherche d'emploi ?

Le service Emploi de la CCPL peut vous aider

Le service Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours vous propose un accueil et un accompagnement pour vos recherche d'emploi :

- *Des offres d'emploi locales 24h/24*
- *Une équipe à votre service*
- *Un espace pour vos projets*

▪ Les offres d'emploi locales

Le service Emploi de la CCPL la met en ligne les offres d'emploi transmises par les entreprises locales ainsi que des offres émanant de ses partenaires consultables 24h/24 sur le site emploi@cc-paysdelimours.fr.
Un suivi régulier est mis en place avec les entreprises afin de vous garantir des offres d'emploi actualisées.

▪ Une équipe à votre service

Le service Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours vous accompagne, jeunes et adultes, dans votre recherche d'emploi pour une meilleure insertion professionnel et sociale.

▪ ***Public adulte (+ de 25 ans)***

Le service Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours vous accompagne dans votre recherche d'emploi en vous proposant :

- Des entretiens d'une heure avec un conseiller en insertion sociale et professionnelle.
- Une fréquence d'entretiens adaptée à vos besoins.
- Une information sur le marché de l'emploi local.
- Un positionnement sur les offres d'emploi de la Communauté de Communes correspondant à vos compétences et une mise en relation avec les entreprises du territoire.
- Une préparation individuelle à vos entretiens d'embauche.

Pour bénéficier d'un accompagnement, contacter le service Emploi de la CCPL au 01.64.90.80.81.

▪ ***Public jeune (stage ou alternance)***

Vous êtes scolarisé, le service Emploi de la CCPL vous accompagne pour mener à bien votre recherche de stage ou de contrat en alternance grâce à des entretiens individuels avec un conseiller emploi pour élaborer votre CV et vos lettres de motivation, une mise en relation avec les entreprises locales et la préparation aux entretiens de recrutement.

Pour bénéficier d'un accompagnement, contacter le service Emploi de la CCPL au 01.64.90.80.81.

▪ ***Public jeune (16-25 ans) à la recherche d'un emploi***

La Mission Locale est une association délégataire de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et prioritairement ceux qui ne sont plus scolarisés.
Elle accompagne les jeunes sur les champs de l'orientation, la formation, l'emploi, dans le cadre d'une approche globale, et ce afin de lever le plus efficacement les obstacles à l'insertion dans la vie active (mobilité, santé, logement, appui juridique...).
L'accompagnement vise l'accès à l'emploi des jeunes, quel que soit leur niveau d'étude. C'est une démarche personnalisée, adaptée à chaque jeune poussant la porte de la Mission Locale en vous proposant un accueil et un suivi personnalisé par un conseiller référent, en divers points d'accueil, à proximité de votre domicile.
En nous appuyant sur un réseau diversifié de partenaires et d'entreprises œuvrant pour l'insertion professionnelle des jeunes.
Pour prendre rendez-vous avec la Mission Locale, appeler le 01.69.26.09.30.

Estelle Guyot.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE N'EST PAS QUE POUR LES +25 ANS

RSA pour les 18-25 ans

Comment en bénéficier ?

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) a longtemps été réservé aux personnes âgées de plus de 25 ans mais depuis bientôt 10 ans, les jeunes entre 18 et 25 ans peuvent en bénéficier eux aussi. Néanmoins, les conditions d'attribution du RSA pour les personnes de moins de 25 ans diffèrent de celles de plus de 25 ans.

▪ Conditions d'attribution

Il faut d'une part respecter les conditions habituelles d'obtention du RSA et, d'autre part, avoir travaillé pendant au moins 2 ans à temps plein (environ 3.214 heures) durant les 3 années qui précèdent la date de votre demande. Si vous avez été indemnisé par le chômage durant les 3 dernières années, cette période ne rentre pas dans le calcul du nombre d'heures à effectuer, mais vient prolonger la durée des 3 ans à hauteur de 6 mois maximum.

Une personne de moins de 25 ans peut bénéficier du RSA si elle n'a jamais travaillé auparavant uniquement dans le cas où elle doit assumer seule la charge d'au moins un enfant déjà né ou qui va naître. La procédure dans ce cas est identique que pour une demande de RSA « classique ».

▪ Comment faire la demande ?

Comme pour toutes demandes de RSA, vous devez déposer un dossier en respectant les formalités habituelles.
De plus, il vous faudra, en fonction de votre statut, prouver que vous avez effectivement travaillé 2 ans à temps plein ou 3.214 heures.

- *Activité salariale : il vous faudra fournir vos contrats de travail ou les photocopies d'attestations d'employeurs ou les bulletins de salaires*
- *Activité agricole non salariée :*

En tant qu'ex exploitant agricole de – de 25 ans, vous devrez avoir effectué un chiffre d'affaires au moins égal à 24 fois le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule. De plus vous devrez fournir aussi un justificatif d'affiliation au régime de protection sociale agricole.

- *Activité non salariale et non agricole :*

Il vous faudra fournir la preuve que vous avez effectué un chiffre d'affaires au moins égal à 43 fois le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sur 2 ans. De plus selon le type d'activité que vous aviez, justifier d'une immatriculation au RCS, au répertoire des métiers, au registre des entreprises ou au CFE.

▪ Montant du RSA -25 ans

Le montant du RSA pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans est strictement identique au RSA des plus de 25 ans. Au 1er avril 2019, il est de 559.74 € pour une personne seule sans l'aide au logement jusqu'à 1.399,36 € pour un couple avec 3 enfants sans l'aide au logement.

▪ En savoir plus

Si vous souhaitez plus d'infos ou si vous ne savez pas si vous pouvez percevoir le RSA, vous pouvez contacter votre CAF, votre CCAS ou faire une simulation en ligne gratuite sur https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-rsa

Vous pouvez aussi poser vos questions sur le forum d'aide sociale, rubrique RSA jeune.

Emma Werfeli et Estelle Guyot.

Permis de conduire à 1€/jour

Démarches, conditions et contacts pour en bénéficier

Qu'est ce que c'est ?

C'est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Il a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leurs préparations au permis de conduire.
Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Pour quelles catégories de permis ?

- *la catégorie B (véhicules légers)*
- *la catégorie A1 (motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm3 et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw)*
- *la catégorie A2 (motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw).*

Pour quels montants de prêt ?

- les candidats qui n'ont jamais bénéficié du dispositif peuvent, à l'occasion d'une inscription à une formation au permis de conduire, prétendre à un prêt de 600, 800, 1 000 ou 1 200 €.
- les candidats qui ont déjà bénéficié du dispositif pourront, à l'occasion d'un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, prétendre à un prêt de 300 € pour financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, quelle que soit leur situation, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.
- Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.

Comment en bénéficier ?

Le candidat majeur doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier (de nombreuses banques et assurances le proposent).
Trois possibilités :
- soit il fournit un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ;
- soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt (c'est-à-dire que le jeune et une tierce personne empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

Les auto-écoles partenaires

Important : vous devez choisir une auto-école ou une association agréée partenaire de l'opération;
Les auto-écoles partenaires les plus près :
- Auto école Gare d' Orsay
35, boulevard Dubreuil à Orsay
- IFCAM Bures
2, place du souvenir à Bures sur Yvette

Emma Werfeli et Estelle Guyot.

AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES AUX APPRENTIS

En apprentissage

De nombreuses aides financières sont disponibles

500 euros pour le permis B

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

- l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;

- elle est cumulable avec les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;

- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéficie des prestations sociales.

Comment l'obtenir ?

Contact CFA : Yasmina LARGERON
yasmina.largeron@cfa-union.org - 01 69 15 32 54

Le permis à 1 euro par jour

Voir article page précédente

APL attribuée par la CAF

Comment l'obtenir ?

La demande d'aide personnalisée au logement peut être effectuée directement sur le site Internet de la Caisse d'allocations familiales.

Mobili-jeune : quittance de loyer allégée

La subvention mensuelle pouvant aller de 10 à 100 euros, est versée semestriellement.

Comment l'obtenir ?

- Déposer votre demande avant votre 30ème anniversaire.

- Etre en formation professionnelle (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

- Louer un logement pour cette formation.

- Envoyer sa demande dans les 6 mois du démarrage de la formation.

- Ne pas avoir des revenus supérieurs au SMIC.

Tous les justificatifs doivent être envoyés en ligne.

Visale : garant de logement

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en alternance, Action Logement peut se porter garant, avancer votre dépôt de garantie et vous propose un large choix de locations.

Conditions bancaires

Le CFA Union a mis en place un partenariat avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France et les apprentis bénéficient de conditions bancaires favorables, ainsi que des prêts étudiants ou apprentis à un taux très avantageux. Vous pouvez avoir accès à un prêt de 1.000 € à 0% pour meubler votre appartement ou vous équiper.

Carte Imagine-r moins chère

La Région Ile-de-France co-finance la carte Imagine-r qui permet aux apprentis de se déplacer plus facilement en IDF.

De plus, l'employeur rembourse à l'apprenti tous les mois la moitié du coût de l'abonnement mensuel.

Vacances

Profitez de cette aide financière couvrant jusqu'à la moitié de vos vacances. Vous pouvez en bénéficier une fois par an, et pour un large choix de séjours.

Plus d'infos :

http://site.cfa-union.org/pages/aides_financieres

Emma Werfeli et Estelle Guyot.

LES AIDES POUR VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

Loca-pass : dépôt de garantie

Un coup de pouce pour votre nouveau logement

Qu'est ce que c'est ?

L'AVANCE LOCA-PASS® permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois.

Je peux en bénéficier si :

- *Je suis salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole quel que soit mon âge*
- *J'ai moins de 30 ans et :*

- je suis en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
- je suis en recherche d'emploi,
- je suis étudiant salarié et je peux justifier :
- d'un contrat à durée déterminée (CDD) de trois mois minimum en cours au moment de la demande d'aide
- d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de trois mois minimum au cours des six mois précédant la demande d'aide
- ou d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande,
- ou d'un statut d'étudiant boursier d'Etat français.

Mon logement doit être :

- *ma résidence principale*

- situé sur le territoire français (métropole, DROM)
- loué avec un bail respectant la réglementation française y compris lorsqu'il est en structure collective et qu'il fait l'objet d'une convention d'occupation.

Le montant de l'aide

1 200 € maximum quel que soit le montant du dépôt de garantie et du loyer.

Demande et remboursement

- *Je présente ma demande au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement (si j'ai déjà obtenu une avance LOCA-PASS® pour un précédent logement, je peux présenter une nouvelle demande pour un nouveau logement à condition d'avoir fini de rembourser mes précédentes échéances).*
- *Je rembourse en 25 mois maximum, sans intérêts ni frais de dossier.*
- *Je commence à rembourser 3 mois après le versement*

- Si mon contrat de location est de moins de 25 mois, la durée de remboursement sera alignée sur celle du bail.
- Je rembourse au minimum 20 € par mois (sauf le dernier versement).
- Si je quitte le logement avant la fin du bail, je rembourse la totalité de la somme dans un délai maximum de 3 mois après mon départ.

L'AVANCE LOCA-PASS® peut être cumulée avec :

- *Une AIDE MOBILI-PASS® si je suis en mobilité professionnelle (pour le même logement).*
- *Le cumul avec une aide de même nature accordée pour le logement où demeure ma famille est possible à titre exceptionnel, si j'ai une résidence séparée en raison d'une mobilité professionnelle.*
- *VISALE, qui est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.*

Emma Werfeli et Estelle Guyot.

Service militaire volontaire

Une insertion professionnelle pour les jeunes en difficulté

Le SMV (service militaire volontaire) est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il est une adaptation en métropole du SMA (service militaire adapté en Outre-mer).
Il s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.

▪ Quel est le profil demandé ?

Le SMV repose sur un contrat d'engagement volontaire au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois non renouvelable.
Il s'adresse aux jeunes :
- âgés entre 18 et 25 ans à la date de la signature du contrat ;
- de nationalité française ;
- volontaires ;
- garçon ou fille ;
- résidants en France métropolitaine ;
- aptes médicalement ;
- en règle avec les obligations de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) ;
- avec un casier judiciaire compatible avec l'exercice du métier militaire.

▪ Un dispositif d'insertion sociale et professionnelle avant tout

Le SMV est aménagé en fonction des besoins et du niveau du ou de la volontaire :
- une formation militaire élémentaire ;
- une remise à niveau scolaire ;
- du sport ;
- une formation aux premiers secours ;
- la possibilité de passer son permis de conduire ;
- une formation professionnelle.
La formation professionnelle se fait en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales et dans des secteurs garantissant de réelles perspectives d'emploi.

▪ Une rémunération

Le volontaire est pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, habillement) et reçoit une solde de 313 € nets par mois.

▪ Comment postuler ?

Il faut s'adresser à la mission locale la plus proche ou à Pôle Emploi. On peut également télécharger les dossiers de candidature sur le site dédié au Service militaire volontaire du Ministère de la Défense : https://www.defense.gouv.fr/smv et les envoyer au centre de Brétigny-sur-Orge pour l'Essonne :
Chef du centre SMV Île de France
BP 40 069
91 222 BRÉTIGNY SUR ORGE Cedex

Emma Werfeli et Estelle Guyot.

ENVIE DE DONNER DE VOTRE TEMPS POUR LES AUTRES ?

Aidez les aveugles

Les Auxiliaires des Aveugles font un appel au bénévolat

Les Auxiliaires des Aveugles ont pour vocation de mettre en contact des aveugles ou des malvoyants avec des bénévoles prêts à les aider : les Auxiliaires.

▪ Vous aussi, devenez bénévole

Vous avez un peu de temps libre à consacrer aux autres, vous avez envie de vous rendre utile ? Rejoignez notre équipe de bénévoles auprès des déficients visuels !

Être bénévole chez les Auxiliaires des Aveugles, c'est interagir directement auprès des aveugles, dans un bénévolat très souple.

Et en pratique ?
Chacun, en toute liberté, consacre le temps dont il dispose et choisit la nature des missions qu'il souhaite effectuer. Une mission n'est jamais imposée, elle est toujours proposée. Seule son acceptation devient une obligation (toujours honorer le rendez-vous pris auprès du déficient visuel qui compte sur vous).

▪ Pour quel type de missions ?

Vous pouvez exercer ce bénévolat :
- Soit en guidant les Aveugles d'un point à un autre, pour se rendre à un rendez-vous, prendre un train, faire des courses, etc…
- Soit en les accompagnant pour une promenade, les aider à gérer leur courrier, leur faire de la lecture, etc...
- Soit en coordonnant les liaisons entre les Auxiliaires et les Aveugles à travers la permanence téléphonique. Pour être à l'écoute des demandes et pour rechercher des guides, des bénévoles se relaient par demi-journées au siège à Paris, pour assurer le fonctionnement de ce service.
- Soit en accompagnant les déficients visuels dans des activités sportives ou culturelles (Consultez nos rubriques Sorties culturelles, Randonnées pédestres, Activité Tandem !).
- Soit en enregistrant des ouvrages (livres, revues) demandés par les non-voyants.

Au-delà de ces différentes activités, leur action apporte à chaque aveugle une présence et un soutien moral, sources d'estime réciproque.

Plus de 1 340 bénévoles assurent au total 26 000 missions annuelles auprès de 1 610 déficients visuels.

▪ Comment devenir bénévole ?

Si vous avez envie d'offrir un peu de votre temps pour les aveugles et les malvoyants, nous vous invitons à nous contacter l'antenne de Gif-sur-Yvette :
Patricia JAGOU
06 75 28 72 98
patricia.jagou@orange.fr

Estelle Guyot.

PATCHWORK DE NOS RÉALISATIONS 2017/2018

AmiGoVille

Une association qui fait bouger le patrimoine de notre village !

▪ Un constat positif

L'objet de l'association, récemment créée, répond à un intérêt manifeste des gometziens pour leur village et la valorisation de son patrimoine sous toutes ses formes.

Les preuves :

- *L'augmentation des participants à l'organisation (artistes, collectionneurs, bénévoles, passionnés de toutes sortes…) et du public présent aux différentes animations proposées en 2018.*
- *Une assemblée générale qui a rassemblé des membres nombreux et motivés pour statuer sur l'année écoulée, encourager les équipes et apporter idées et suggestions.*

▪ Les animations passées

- ***Samedi 13 avril «Tout savoir sur l'AÉROTRAIN»***

Pour retrouver et approfondir une page de l'histoire du village, AmiGoVille, en partenariat avec « l'Association des Amis de l'Ingénieur Jean Bertin » a organisé une journée d'information ouverte à tous. Le vendredi 12 a été consacré aux élèves du groupe scolaire.

Au programme : démonstrations avec fonctionnement d'une maquette de l'aérotrain sur rail ; exposition ; film, échanges par questions/réponses avec Daniel Ermisse, pilote des essais et Danièle Jannot, collaboratrice de Jean Bertin sur cette expérimentation mémorable ; création d'un atelier « Aérotrain de Jean Bertin » au sein d'AmiGoVille.

Cette invention géniale a marqué le village de Gometz La Ville. Dans les années 70, Jean Bertin et son équipe d'ingénieurs et de techniciens s'affairaient pour tester cet engin - sorte d'avion sans ailes - propulsé sur coussin d'air qui atteignit 422 km/h ! Malgré le grand intérêt manifesté à l'époque, tant en France que dans le monde, en 1974 des décisions politiques ont fait avorter ce projet porteur d'avenir. Jean Bertin, son inventeur, est décédé d'un cancer fulgurant l'année suivante. Depuis, ses collaborateurs n'ont cessé de perpétuer sa mémoire et le souvenir de cette aventure.

- ***Dimanche 5 mai à 17h, concert Musicadis** à l'église Saint Germain. Sous la direction de Marie-France Carbuccia, cet ensemble vocal a interprété des œuvres de Mozart, Gluck et Haydn, avec accompagnement instrumental de piano et flûte. Jean-Yves Leveau, musicien gometzien, faisait partie de ce groupe.*

▪ Les animations à venir

- ***fin juin, la Nuit des Églises** dans un nouveau programme ;*
- ***début juillet, une 2ème édition du stage d'improvisation orgue et clavecin,***
- ***à l'automne d'autres concerts surprise.***

▪ Déduction fiscale des dons

AmiGoVille a reçu l'accord de la DGFP qui permet aux particuliers une déduction fiscale de 66 % de leurs dons et aux entreprises de 60 % !

▪ Nous contacter

Pour qu'AmiGoVille puisse poursuivre au même rythme, rejoignez-nous !

mail : contact @amigoville.org

tél. : 09 72 54 83 61 (répondeur)

Printemps de la poésie haut en couleurs !

Couleurs dans la poésie

Animusic

« L'édition 2019 du Printemps de la poésie avait pour objectif de « mettre de la couleur dans la poésie ».
Samedi 23 mars au foyer rural, les visiteurs pouvaient découvrir une exposition associant textes poétiques à des dessins d'enfants. Les textes émanaient de l'atelier Poésie animé par Geneviève Dumont. « C'est le travail d'une année, chacun était libre d'écrire ce qu'il voulait sur le thème « Jardins et paysage ». Ensuite, les poèmes ont été présentés aux élèves de CM1 et CM2 de l'école Jean-Bertin qui ont réalisé des dessins. » précise-t-elle.
Parallèlement, les œuvres des élèves adultes d'un club d'aquarelle, animé tous les vendredis par l'aquarelliste Violette Vergely, étaient présentées. Dans l'après-midi, une séance de lecture de poèmes était prévue. »
Jean-Maurice Sattonay pour Le Républicain.

« Un vrai régal lors de ce Week-end du Printemps de la poésie : couleurs des panneaux supportant les poèmes illustrés de dessins eux même colorés par les enfants CM1-CM2 de l'école.
Les murs du foyer très joliment agrémentés de tableaux qui en ont fait rêver plus d'un.
Merci pour tous ceux qui ont œuvré pour cette réalisation dans l'amitié pour la beauté. »
Geneviève Dumont.

▪ Livre d'or des adultes

« Bravo à tous les organisateurs, c'est réussi. Tout est beau. » Anonyme.
« Une très grande ingéniosité pour la décoration très réussie. » Nicole.
« Les pensées forment de jolis parterres,
Les tableaux, la créativité laissent des traces
Bravo à tous – Peinture et Poésie, un « couple » élégant. » Madeleine.

▪ Livre d'or des enfants de l'école

« J'ai aimé car c'était intéressant de voir les poèmes des autres » Estelle L.
« J'ai aimé car je trouve ça cool pour tout le monde ait fait son illustration » Gladys.
« J'ai beaucoup aimé car tout le monde a participé et j'ai découvert de nouvelles poésies » Léana.
« J'ai aimé car j'ai pu afficher mon premier dessin et il y avait beaucoup de beaux poèmes. » Landry.
« J'ai aimé parce que c'était intéressant et j'ai découvert plein de poésie » Titouan.
« J'ai beaucoup d'attention pour les poèmes car je trouve que chaque poème raconte une histoire et entendre tous ces poèmes, j'ai trouvé ça génial ! » Florg.
« J'ai beaucoup aimé car j'ai vu beaucoup de poèmes que je ne connaissais pas mais j'ai beaucoup aimé » Delots.
« J'ai bien aimé car quand j'ai récité ma poésie, on m'a écouté » Hyago.
« J'ai aimé car dessiner le poème à mon image était très drôle et j'ai bien aimé écouter aussi les poèmes des autres qui ont aussi été très bien dessinés » P.
« J'ai bien aimé quand j'ai récité et crié. » Ismaël.
« J'ai trouvé que c'était bien et que c'était très joli » Cynthia.
« J'ai bien aimé car c'était beau et agréable » Irina . M
« J'ai aimé car c'était joli et agréable » Luna.
« J'ai aimé parce qu'on a appris des mots et des poèmes, Merci. » Jessica.
« J'ai adoré surtout quand on a déclamé les poésies, Merci. » Raphaël.

EXPOSITION ANNUELLE 100ÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Exposition philatélique

Sur l'année 1919

Jusqu'au 25 mai au foyer rural, vous pourrez découvrir cette exposition organisée par l'Association Philatélique de Gif sur Yvette et les Souvenirs Français.

Vous pourrez y découvrir les souvenirs suivants :

- ***La Conférence de la Paix***
  - *Acteurs et lieu*
  - *Traité de Versailles*
  - *Création de la S.D.N.*
  - *Autres traités (St Germain, Neuilly, Trianon, Rapallo, Sèvres, Lausanne, Riga)*
- ***L'Europe après la guerre***
- ***Modifications hors de l'Europe***
  (Colonies allemandes, Empire Ottoman …)
- ***Le retour des provinces de l'Est***
  (rétablissement des relations entre l'Etat français et ces provinces)
- ***La Redressement de la France***
  - *Reconstruction*
  - *Des blessés à soigner*
  - *Besoins de financements (blessés, familles, orphelins…)*
- ***Le retour de l'Alsace à la France vu par Hansi***
- ***Le 14 juillet 19***
  - *A Paris, à Strasbourg*
- ***Hommages aux morts***
  - *Le devoir de mémoire universel*
  - *Commémoration du 11 novembre (19, 20, actuellement)*
  - *Lieux de souvenir (tout au long du front), de Dunkerque à l'Alsace)*
  - *Les monuments communaux*
  - *Autres monuments de souvenir*
  - *Les carrés militaires*
  - *Hommages aux combattants américains*
- ***Lieux de mémoire à l'étranger***
  (Albanie, Belgique, Grèce, Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie)
- ***Ossuaire, Nécropole de Douaumont***
- ***Histoire du soldat inconnu***
- ***Les 8 maréchaux de la Grande Guerre***
- ***Giffois morts pour la France en 19***

Edwige Huot-Marchand.

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

« L'ANNEE 19»

L'Armistice , signé le 11 novembre, a une durée de validité de 36 jours. Celle-ci sera régulièrement renouvelée jusqu'à la signature des traités de Paix . C'est pour cela que la Conférence de la Paix se réunit dès janvier 1919. Sans attendre la décision officielle de cette conférence, les provinces d'Alsace et de Lorraine ont renoué avec la France mais en apportant des problèmes d'administration et de gestion des habitants d'origine étrangère. Les travaux de la conférence aboutissent à la création de la Société Des Nations et à la signature du Traité de Versailles en juin 19 à laquelle Juliette Adam sera à l'honneur. Puis dans les mois et années suivants, les traités régleront le cas de chaque pays allié à l'Allemagne (Autriche, Bulgarie, Hongrie, Turquie). Les empires Austro-hongrois et Ottoman sont démantelés, de nouveaux états apparaissent , des frontières sont modifiées, parfois fortement (cas de la Roumanie). L'Europe s'en trouve modifiée, le Moyen Orient aussi. Les colonies allemandes sont mises sous truelle des Alliés

En France, la remise en état est lancée; certes le gros problème reste le financement de tout ce qu'il y a à faire : reconstruire, aider les famille et principalement tous les orphelins , soigner les blessés , invalides pour une bonne part, ré administrer les provinces de l'Est, remettre en route les services , l'agriculture , réduire les restrictions dont ont souffert les populations ...

La joie des Français , qui vivent la Paix retrouvée, va trouver son apogée lors des manifestations du 14 juillet 19 (première fête nationale après le départ de l'ennemi) . Le défilé du 14 juillet à Paris sera exceptionnel par l'ampleur du trajet effectué , par la présence de troupes de tous le pays alliés et des colonies françaises qui sont venues se battre loin de leur pays , exceptionnel aussi par la foule présente tout au long de ce parcours. Un défilé non moins exceptionnel se déroule aussi à Strasbourg, voilà presque 50 ans qu'il ne pouvait se tenir !!

Le devoir de mémoire envers ces millions de morts s'impose. L'année 19 marque le début des hommages aux morts : aménagements de lieux de souvenir, des cimetières, des nécropoles tout au long de la ligne de front mais aussi dans les villes qui avaient un hôtel-Dieu ou une maison de convalescence occupés par des blessés, il y aura des *carrés militaires* .. ce sera suivi l'année suivante par le choix et l'installation du « soldat inconnu » sous l'Arc de triomphe de Paris, puis de cette *flamme du souvenir* ravivée tous les soirs, des monuments aux morts dans chaque commune… Les histoires du « soldat inconnu » et de l'ossuaire de Douaumont méritent une attention particulière. L'hommage aux morts pour la France en territoire étranger n'est pas à oublier pas plus que celui à rendre aux Giffois décédés en 19 des blessures contractées lors des dernières semaines de guerre. .

Cette présentation de l'Association Philatélique de Gif est la dernière concernant le centenaire de la Grande Guerre, mais une dernière « Les Giffois et la Grande Guerre » paraitra néanmoins sous le label de la commission du centenaire. Nous espérons avoir fait œuvre de culture historique auprès de scolaires primaires et secondaires ainsi qu'auprès des citoyens de Gif où toutes les expositions ont été présentées mais aussi de citoyens de communes environnantes qui nous ont hébergé, certaines à plusieurs reprises. Nous remercions les personnels communaux et enseignants qui nous ont aidés ainsi que les amis du Souvenir Français toujours en soutien technique lors de nos déplacements .

Concert lyrique et chœur

Samedi 25 mai à 20h30

à l'église

Isabelle PHILIPPE, soprano colorature accompagnée par la pianiste Anne-Manuelle Burckel, La Chorale Arabesque de Gif sur Yvette et l'Atelier Choral Gometzien sous la direction d'Edwige Huot-Marchand vous proposent un concert lyrique et chœur sur le thème de « L'orientalisme dans la musique classique ». De nombreuses œuvres classiques, vous seront proposées lors de cette soirée d'exception. Réservation possible en mairie au 01.60.12.08.03

▪ Isabelle Philippe, soprano lyrique

Licenciée en mathématiques (CAPES), Isabelle PHILIPPE a fait ses études de chant au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (Classes de N.Broissin et de W. Christie), au CNIPAL et avec F. Guinchat; Elle est lauréate de nombreux Concours Internationaux.

Elle s'est produite au Covent Garden, Tonhalle de Zurich, New Theater de Tokyo , Théâtres des Champs Elysées et du Châtelet, Opéras de Paris, Montpellier, Marseille, Avignon, Metz … dans des rôles de premier plan, comme la Reine de la Nuit, la Traviata, Thaïs, Lucia, Mimi, Micaëla, Leïla, Olympia/Giulietta/Antonia, Juliette (Gounod) aux côtés d'artistes tels qu'Alain Fondary, Jean-Philippe Lafont ou de Roberto Servile, sous la direction de chefs tels Jacques Mercier, Manuel Rosenthal , William Christie, Arie Van Beek, Stephane Denève, Antonnello Allemandi…et mise en scène par Peter Mussbach, Pierre Barrat , Michel Fau…

Prise de rôle 2019 : la Fée dans La belle au bois dormant de Respighi à l'opéra d'Angers. Prise de rôle 2020 : Liù dans Turandot de Puccini (St Estève).

▪ Anne Manuelle Burckel, pianiste

D'origine alsacienne, elle fait ses études musicales à Strasbourg et obtient un premier prix inter régional de piano. Soliste, à vingt ans, elle se perfectionne en Allemagne, puis à Paris au CNSMDP, où elle obtient un premier prix. Ses maîtres sont Gérard Fremy, Jean Micault et Léon Fleisher. En parallèle, elle se spécialise dans la pédagogie et l'accompagnement. Elle est actuellement accompagnatrice/ chef de chant et professeure de piano au CRD de la vallée de Chevreuse.

▪ Chorale Arabesque de Gif sur Yvette

La chorale «Arabesque» a fêté ses 50 ans en 2017 ! Fondée en septembre 1966 par Alain Scordel, il en assura la direction pendant 40 ans. C'est Edwige HUOT-MARCHAND, chef de chœur titulaire qui lui a succédé. Elle participe régulièrement à des sessions de direction de Chœur et dirige également l'Atelier Choral Gometzien.

La Chorale Arabesque compte aujourd'hui 40 choristes de Gif-sur-Yvette et des environs.

Pour 2019-2020 avec d'autres chœurs associés, elle prépare une création conçue par le chef d'Orchestre Jean-Pierre Lo Ré et réalisée par le pianiste Bruno Gousset : un GRAND REQUIEM SYMPHONIQUE ET CHORAL d'après les neuf symphonies de BEETHOVEN.

Cette œuvre sera donnée les 23 et 24 janvier 2020 à l'église de la Trinité à Paris.

Depuis juin 2008, la chorale Arabesque, avec le soutien de la commune de Gometz la Ville et de la paroisse de Limours, organise des concerts lyriques dans cette belle église à l'acoustique exceptionnelle.

Site internet:www.chorale-arabesque.fr

▪ Atelier Choral Gometzien

Chorale fondée il y 4 ans par Edwige HUOT-MARCHAND pour initier tous les chanteurs solitaires sans notions musicales à venir goûter du plaisir du CHŒUR dans une ambiance conviviale, relaxante et ressourçante. L'Atelier compte actuellement 21 choristes.

Répétition chaque mardi de 17h30 à 19h au foyer rural. Inscription toute l'année au 06 11 20 66 26, coût : 15€

Edwige Huot-Marchand.

L'ÉQUIPE DE LA SECTION RANDONNÉE DANS LE PAYS DE BRAY !

Section Randonnée

de Culture, Fêtes et Sports

▪ Les échos des randonneurs

Randonnée du CFS du 18 au 21 mai 2018 dans le pays de Bray.

Le groupe, composé de 26 personnes, a été très bien accueilli au VVF de Forges les Eaux, jolie bourgade thermale de Seine-Maritime.

Le samedi 19 mai, les randonneurs ont d'abord parcouru 9 km dans le bois de l'Epinay, en admirant les massifs de rhododendrons, et les iris jaunes dans l'étang de l'Andelle.
Une randonnée plus courte, autour d'Argueuil, était prévue l'après-midi, suivie d'une visite de Forges les Eaux, qui s'enorgueillit de belles maisons des 17ème et 18ème siècles, très bien restaurées, dont les façades, typiques de la région, allient grès, briques, et bois des colombages.

Le dimanche, les marcheurs ont suivi une partie de la coulée verte qui relie Paris à Dieppe,.

Le lundi 21, jour de Pentecôte, le groupe a mis le cap au sud vers Lyons la Forêt, un des plus beaux villages de France.

PROCHAIN WEEK-END RANDONNEE :
les 30, 31 Mai & 1 Juin 2019 en MAYENNE

Lundi 21/05, jour de Pentecôte, le groupe a mis le cap au sud vers Lyons la Forêt, un des plus beaux villages de France.

Randonnée le matin suivie d'un repas et AG pour préparer la saison 2019 le 25 Novembre 2018

Randonnée du 1 décembre 2018 au profit du TELETHON

FABRICATION DE LA DÉCORATION DE NOËL DU FOYER

Club des Seniors

Rejoignez-nous !

Nourritures artistiques, gastronomiques, spirituelles, gourmandes…
Tout cela vous le trouverez au club des séniors tous les 15 jours au foyer le mardi de 14 à 17 h et autour de balades dans la proche région pour se remettre de toutes ces agapes.

Animations passées

- Restaurant La Ferme du Bout des Prés le mardi 2 avril
- Spectacle MARIOCA musique d'Amérique latine (théâtre de Longjumeau) le mardi 9 avril.
- Participation au vide grenier du 18 mai

En prévision

- *Fête du village en juin : préparation, concours de pétanque, tombola*
- *Le 12 septembre : une journée en Champagne (voir article ci-contre)*
- *Décembre participation au téléthon*

Tarif d'adhésion au Club des Seniors

15€ par personne

Nous contacter

Pour tout renseignement contacter :
- Patricia Rousset 06 80 05 11 97
- Annette Mazingue-Desailly 06 70 55 74 60
- Alain Paris 06 81 69 35 68

Une journée en Champagne le jeudi 12 septembre 2019

Au programme :
Transport en car à partir de Gometz

- Matin : visite et dégustation chez un viticulteur
- Midi : repas champenois au restaurant
- Après-midi : promenade en petit train dans la Vallée de la Marne

Retour le soir à Gometz

Tarifs : Membre du club : 53€
Non-membre : 68€

Si vous êtes intéressé, nous vous conseillons de vous inscrire* dès maintenant car les places seront limitées.

*Un acompte de 20€ par personne sera demandé à l'inscription

Merci pour vos dons

Pour le Téléthon 2018

Grâce à votre participation à la randonnée du 2 décembre organisée par la section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports,
devant la boulangerie « Le Moulin de Gometz » où les bénévoles des associations l'Atelier choral gometzien, Amigoville, Le Club des Seniors et bien d'autres vous ont offert Chocolat chaud et soupe de potiron le samedi 8 décembre,
ainsi qu'au Grand Loto organisé par le Comité de Jumelage au foyer rural, ***1.443€ ont été récoltés pour l'association AFM Téléthon en 2018 !***

▪ Les recettes des années précédentes

Pour rappel, en 2017, 1.178,50€ ont été récoltés et 2.068,20€ en 2016.

Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation et votre générosité !

En 2019, le Téléthon se déroulera les 6 et 7 décembre !

Idées d'activités

Dans notre région

château du VAL FLEURY

Château du Val Fleury
5, allée du Val Fleury
01 70 56 52 60
culturel@mairie-gif.fr

▪ Jusqu'au 30 juin

Traces et matrices - Desseins gravés

Art contemporain - Estampes Plus de renseignements à l'adresse suivante : https://www.ville-gif.fr/ Rubrique « Culture » dans « Que Faire à Gif ? »

Les animations :

Dimanche 26 mai à 15h00

Visite guidée

Par Pascal Hemery, commissaire de l'exposition
Entrée libre

Dimanche 26 mai 14h00/18h00

Démonstrations et initiation à la gravure

Animées par Olivier Musseau
Tout public - Entrée libre

Dimanche 9 juin à 15h00

Atelier famille : gravure

Par Erolf Totort, iconograffite
Pour les Tout-petits (3-5 ans)
sur inscription

Dimanche 16 juin à 15h00

Visite guidée

Par Pascal Hemery, commissaire de l'exposition
Entrée libre

Théâtre de Bligny
Centre Hospitalier de Bligny,
91640 Briis sous Forges
Téléphone : 01 60 81 90 18

▪ Dimanche 23 juin à 16h00, lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 juin 2019 à 20h30

Théâtre : LE TARTUFFE de Molière

par la Compagnie Théâtrale de la Cité, la troupe du Théâtre de Bligny.

▪ Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre

Journées Européennes du Patrimoine 2019

Cyrano

MJC Cyrano
160, avenue du général Leclerc
91190 Gif-sur-Yvette

▪ Samedi 25 mai à 20h30

Spectacle de chant de « Au pays du soleil »

Opérette de Vincent Scotto
Avec Lydia Fabien
Mise en scène : Philippe Padovani
Avec les élèves des ateliers Chant et Chorus91 de la MJC
Plus d'informations et réservations : http://web.digitick.com/

▪ Samedi 8 juin à 15h00

Spectacle de Guitare

Avec les élèves des ateliers Guitare de la MJC. Mise en scène : Laurent Tonelli et Daniel Malet.

▪ Vendredi 14 juin à 20h30

Spectacle de Piano "La féérie enfantine ».

Mise en scène par Béatrice Jasselin. Avec les élèves des ateliers Piano de la MJC.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

▪ Jusqu'au 28 août

Ballade guide des parcs

Sorties nocturnes à la découverte des amphibiens, rigoles royales... un programme unique
Inscription obligatoire *auprès du guide-accompagnateur de préférence par mail (sauf mention spéciale) : solen.boivin@sortiesnature78.fr*
ou par téléphone : 06 18 86 39 75
Tarif: *(sauf mention spéciale) 5€/ 3€(- 12 ans)*
Equipement : *bottes ou chaussures de randonnée et vêtements adaptés à la météo et à la promenade en milieu naturel.*

▪ Samedi 1 et dimanche 2 juin de 11h00 à 18h00

WE agro-écologique
À la Bergerie Nationale

Idées d'activités

Dans notre région (suite)

Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

▪ Samedi 1 et dimanche 2 juin de 11h00 à 18h00

WE agro-écologique
À la Bergerie Nationale
Le jardin :

- *Atelier « paillages et oyas »*
- *Échanges de plants et graines, partage de connaissances.*
- *Animations jardinage pour les enfants.*

La biodiversité :

- *Étude des petites bêtes (vers de terre, papillons, invertébrés terrestres et pollinisateurs) pour adultes et enfants.*
- *Apiculture : présentation de la ruche, des abeilles et dégustation de miel…*

Les animaux de la ferme

- *Exposition d'animaux de la basse cour.*
- *Défilé des animaux comment par des professionnels au niveau du ring.*
- *Présentation des élevages (moutons et vaches) et des produits commercialisés en local.*

La traction animale

- *Démonstrations par un maréchal-ferrant et une bourrelière.*
- *Jeux attelés (avec un vrai cheval de trait !) pour les enfants.*
- *Démonstrations de chevaux au travail.*
- *Balades en calèche (3€).*

L'alimentation

- *Soup'Son, réalisation d'une soupe avec les légumes déclassés.*
- *Fabrication de pâtes, de bonbons au miel et de produits laitiers.*
- *Dégustation de viande ovine.*
- *Le lait bio et les produits laitiers, atelier traite et dégustation.*

L'agro-écologie

- *Leçons de pros le samedi durant le repas.*
- *Jeux à la ferme pour comprendre l'agro-écologie (pour toute la famille).*

Expo agricole/ Baptême en tracteur et tracteur à pédales

Restauration
Tout au long du week-end : avec des artisans et des producteurs locaux.

Dimanche matin : petit-déjeuner bio
avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Région Île-de-France.

Infos pratiques
Tarif (hors restauration)

- *Adulte : 7 €*
- *Enfant de 3 à 12 ans : 5 €*
- *et moins de 3 ans : gratuit*

Toutes les animations sont sans réservation
Renseignements
01 61 08 68 70
animation.bn(at)educagri.fr

▪ Du 14 juin au 06 juillet De 14h00 à 17h30

Inviter la nature dans mon jardin
Venez rencontrer des habitants méconnus de votre jardin !
Inscriptions obligatoires et renseignements : *01.30 52.09.09 ou* m.doubre@parc-naturel-chevreuse.fr

▪ Du 17 juillet au 1er août

Les ateliers médiévaux, Aurélie Erlich conférencière. *des ateliers pour les enfants de 6 à 12 ans, dont un pour les tout-petits de 3 à 6 ans!*

▪ Mercredi 17 juillet à 14h30

Atelier« la mode vestimentaire au Moyen-Age »
Comment s'habillait-on ? Quels sont les tissus utilisés ? Venez découvrir la mode au Moyen Age en réalisant un accessoire de mode.

- *Enfant 6-12 ans*
- *Tarif : 4 euros/ enfant*

▪ Jeudi 1 Août à 14h30

Atelier « Blason au Moyen Age »
A quoi servaient les blasons? Qui les utilisaient? Comment étaient-ils fabriqués? la réponse à toutes ces questions, lors de cet atelier où vous réaliserez votre propre blason.

- *Enfant 6-12 ans*
- *Tarif : 4 euros/ enfant*

Lieu : *Château de la Madeleine Informations et réservation au 06.74.19.52.85 ou par mail escapadesdanslart-info@yahoo.fr*

▪ Samedi 21 ou dimanche 22 septembre

Journées du patrimoine 2019, les inscriptions au programme sont ouvertes !
Allez à la rencontre du patrimoine culturel et naturel du Parc le temps d'un week-end.
Inscription : *Formulaire disponible directement sur le site de l'office du tourisme de la Vallée de Chevreuse.*

Les animations du village

Les associations vous ont préparé quelques réjouissances

▪ **Jusqu'au Vendredi 24 mai**
Exposition Philatélique de l'année 1919
par l'association philatélique et le Souvenir Français
En mairie.

▪ **Samedi 25 mai à 20h30**
Concert gometzien
par l'Atelier Choral Gometzien
Dans l'église – voir article page 35

▪ **Dimanche 26 mai toute la journée**
Élections européennes
En mairie.

▪ **Jeudi 30 mai, vendredi 31 mai, samedi 1er et dimanche 2 juin**
Randonnée
de Culture, Fêtes et Sports

▪ **Vendredi 14 juin à 19h30**
Apéritif offert
par la municipalité
à 20h30
Fête de la musique
par Animusic

▪ **Samedi 15 juin *à 19h00***
Repas antillais, spectacle et Soirée DJ
par Culture, Fêtes et Sports

▪ **Dimanche 16 juin De 10h00 à 18h00**
Fête du village
Animations, jeux, structures gonflables, spectacles de danse et de musique sur la place du foyer
par la municipalité et les associations du village

▪ **Vendredi 28 juin à 19h00**
Comédie musicale
par Animusic
Dans le Foyer rural.

▪ **Samedi 29 soir :**
Théâtre Farfadets pré-ados, ados
par Animusic
Dans le Foyer rural.

▪ **Samedi 29 soir**
Nuit des églises
par Amigoville
A l'église.

▪ **Dimanche 30 juin à 15h30**
Théâtre Farfadets enfants
par Animusic
Dans le foyer rural.

Vacances d'été
du samedi 6 juillet au dimanche 1er septembre

▪ **Du Lundi 8 au samedi 13 juillet**
Stage d'orgue
par Amigoville
A l'église.

▪ **Samedi 7 septembre de 10h00 à 18h00**
Forum des associations
par la mairie avec toutes les associations du village
Au foyer rural

▪ **Dimanche 15 septembre**
Journée du patrimoine

▪ **Vendredi 4 et samedi 5 octobre à 20h45**
Théâtre adultes
par Culture, Fêtes et Sports
Dans le Foyer rural.

▪ **Samedi 12 octobre à 20h30**
Bal Folk
d'Animusic
Au foyer rural.
Accueil Dîner 20h00 (apporter plats et boissons à partager)

▪ **Dimanche 13 octobre De 8h30 à 15h30**
Broc' Photo
par Culture, Fêtes et Sports
Dans le Foyer rural.

▪ **Vendredi 18 et samedi 19 octobre à 20h45**
Théâtre adultes
2ème représentation
par Culture, Fêtes et Sports
Dans le Foyer rural.

Décès
▪ ROSA CORREIA RODRIGUES Maria décédée le 30/01/2019
▪ APRUZZESE épouse SERIOT Marie-Rose décédée le 06/03/2019

Naissances
- MONNIER Elio né le 20/12/2018
- CHUNG Eva née le 28/12/2018
- ALVES Carlos né le 04/01/2019
- DA SILVA Sandro né le 22/01/2019
- STUDER Mahé né le 12/02/2019
- MIGNÉ Justine née le 02/03/2019

L'application mobile

toutes les informations de Gometz la Ville dans votre poche

1 Installez l'application

- **Vous avez un mobile Android**
- vous êtes équipé d'un logiciel de lecture de flashcode
  Flashez ce code :
- vous n'êtes pas équipé d'un logiciel de lecture de flashcode, suivez ces étapes :

- **Vous avez un mobile iPhone**
- vous êtes équipé d'un logiciel de lecture de flashcode
  Flashez ce code :
- vous n'êtes pas équipé d'un logiciel de lecture de flashcode, suivez ces étapes :

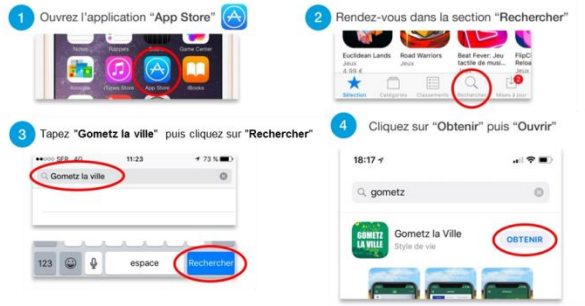

2 Utilisez l'application

- Cliquez sur l'icône GOMETZ LA VILLE qui s'est affichée sur votre mobile
- Les rubriques et info que vous retrouverez dans votre application :

Pour découvrir toutes ses fonctionnalités, il faut l'essayer !

Vos démarches

- *CNI, passeport,*
- *Etat civil, certificats,*
- *Points permis de conduire,*
- *Location du Foyer rural,*
- *Action sociale,*
- *Règles de bon voisinage,*
- *Démarches d'urbanisme.*

Agenda

- *Toute l'actualité et les évènements de votre village,*
  - ➢ *Que vous pouvez ajouter dans votre agenda en 1 clic.*

Vos infos

- *L'histoire de votre village,*
- *Enfance Jeunesse : crèches, assmat., école (menu des cantines), centre de loisirs, collèges, lycées, transports scolaires,*
- *Séniors : club des Séniors, aides aux Séniors, résidences personnes âgées,*
- *Action sociale du CCAS,*
- *Activités culturelles, musicales, sportives, de loisirs et de bien-être des associations gometziennes.*

Mairie

- *Horaires,*
- *Equipe municipale,*
- *Contacts des services municipaux,*
- *Conseils municipaux,*
- *Bulletins municipaux.*

Pratique

- *Météo du village sur 4 jours,*
- *Transports sur Gometz : lignes de bus, navettes gratuites, covoiturage,*
- *Contacts des services municipaux,*
- *Conseils municipaux,*
- *Bulletins municipaux.*

Annuaires

- *Associations gometziennes,*
- *Entreprises gometziennes,*
- *Annuaires de santé : hôpitaux et cliniques,*
- *Accompagnement Alzheimer.*

Alertes

- *Soyez avertis en temps réel des évènements marquants ou urgents de votre village.*

Signalez

- *Signalez un problème afin de participer à l'amélioration de l'espace public avec photo et localisation,*
  - ➢ *Etat d'avancement de votre signalement directement reçu sur l'email indiqué dans le formulaire complété*

Urgences

- *Tous les numéros directs d'urgences : Pompiers, Police secours, SAMU, SOS médecin, urgences pédiatriques, Gendarmerie, médecin de garde, dentiste de garde, pharmacie de garde,*
- *Localisation des défibrillateurs,*
- *Tous les gestes des premiers secours*